

Mission Locale de l'Orléanais

DESRIPTIF

Le réseau des Missions locales accompagne des jeunes de 16 à -26 ans, sortis du système scolaire, dans la construction et la validation du projet professionnel, l'entrée en formation qualifiante, la recherche d'emploi. Elle peut aider pour le logement, la santé, les transports, les aides financières.



LOCALISATION(S)

- Antenne Orléans Centre – 9 bvd de Verdun – 02 38 78 91 92
- Antenne Argonne – 4 rue Jean-Philippe Rameau - 02 38 83 10 04
- Antenne La Source – 18 avenue de la Bolière – 02 38 24 18 03

OFFRE DE SERVICE MOBILISABLE

La Mission locale est un acteur de 1ère ligne, qui va faire le lien entre le jeune sorti de scolarité et les organismes et partenaires : Construction d'un projet professionnel et recherche de stage (conventions de stage), formations qualifiantes, recherche d'emploi ou de contrats en alternance (Chargés relation entreprise). Des aides financières pour la vie quotidienne, le permis peuvent être demandées, selon différents critères, accompagnement à la demande de RQTH, prescription sur les aides et services de l'AGEFIPH.

Elle s'appuie sur un réseau de partenaires : MDA, Agefiph, Ressources Handicap Formation, Pôle emploi/Cap Emploi, DEA, DIDE, SESSAD PRO, E2C, COS avec le CRP de Vouzon, CFAS « Prépa apprentissage inclusive », PAI, entreprises adaptées (EA CVL, Document'hom, TPC, ATIMIC...), réseau de l'IAE (insertion par l'activité économique) (Jardins de Cocagne...), URAPEDA, SAVS...

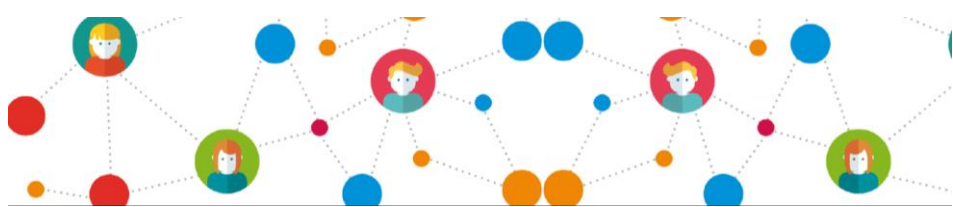
Elle est en lien avec les partenaires logement (FJT, Maison de l'habitat...), les assistantes sociales, les éducateurs spécialisés, la CPAM, la CAF...

Les jeunes peuvent rencontrer 2 psychologues à la Mission locale.

Les jeunes peuvent accéder sans rendez-vous aux **Permanences connectées** pour effectuer des démarches en ligne, réaliser un CV, s'informer sur internet...

Concernant les formations, elle propose des modules de mobilisation « Inclu'pro formations » (AGEFIPH) pour les jeunes avec RQTH, ainsi que les formations de droit commun pour la mobilisation, la remise à niveau, les préparatoires aux métiers, les qualifications du Plan Régional de Formation.

- Accès à des informations collectives avec des entreprises
- Accès à des périodes de mise en situation en milieu professionnel
- Accès à des visites d'entreprises et de plateaux de formation
- Construire le parcours de formation et ses étapes



- Accès et prescription aux offres de formation
- Accès à des offres d'emploi ou des contrats aidés (PEC, Emplois francs, IAE, Entreprises adaptées, Apprentissage, Alternance...)
- Promo 16/18 de l'AFPA, dispositif pour les mineurs
- Accès à des aides administratives (informer sur le compte personnel de formation et les droits à la santé, demande d'aide au logement ou au permis, s'inscrire à Pôle Emploi, ...)
- Accès à des aides financières (soutien à la démarche active, mobilité, vie quotidienne, formation, emploi...)

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

L'inscription se fait en contactant l'antenne la plus proche du domicile du jeune pour prendre un rendez-vous de 1er accueil.

Le jeune peut venir seul ou accompagné à ce rendez-vous, avec sa pièce d'identité et sa carte vitale.

Il sera reçu par un conseiller. Ce « conseiller référent » l'accompagnera tout au long de son parcours avec des rendez-vous physiques et téléphoniques. Un accompagnement renforcé peut être proposé, selon chaque situation de jeune.

L'accompagnement s'inscrit dans une **démarche de parcours contractualisé** comprenant :

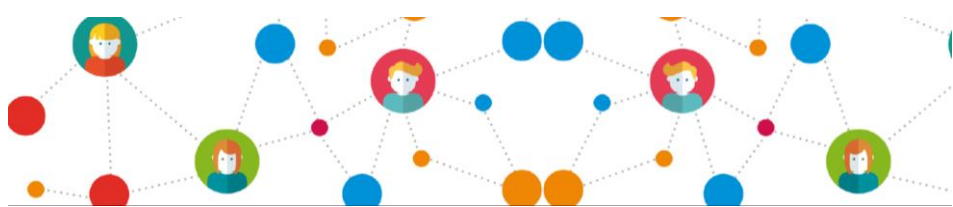
- Un **diagnostic** (analyse du parcours avec repérage des freins matériels et moraux, repérage de l'environnement, repérage des compétences, ...)
- Une définition commune avec le jeune du **plan d'actions avec hiérarchisation des priorités**
- Un accompagnement de ce plan d'actions avec participation du jeune et entretien individuel sur tout le long du parcours

Cet accompagnement est contractualisé par la signature du PACEA (**Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie**) et permet un accompagnement renforcé de la personne avec une évaluation de sa situation sociale et professionnelle.

Le dispositif **Contrat Engagement Jeunes** est un accompagnement renforcé d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois. L'accès au Contrat Engagement Jeunes est sous condition de ressources et concernent des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité, ni en stage (NEET).

L'engagement du jeune à être actif dans ses démarches vers l'autonomie est nécessaire et requis. L'allocation mensuelle est conçue comme la réciprocité d'un engagement. Elle est un soutien au projet du jeune.

Le dispositif **Obligation de formation** est un accompagnement spécifique pour les mineurs : ateliers Techniques de Recherche d'emploi, construction du projet professionnel, visite des centres de formation, ateliers confiance en soi, théâtre, sorties culturelles...



Qui contacter ?

- Margaux Da Silva Alves : 06.10.52.50.04
margaux.dasilvaalves@mlo.fr
- Patricia Charamond :
06.10.13.55.43
patricia.charamond@mlo.fr



Pour aller plus loin...

- Internet : www.mlo.fr
- Facebook : missionlocaleorleanais